



POLITIQUE DE LA VILLE & VIE ASSOCIATIVE

Dispositifs de soutien

FIA 2020

Subventions Communales 2021

Contrat de ville

Quartiers solidaires

Séjours "Colos apprenantes"

Séjours aux sports d'hiver

Activités de proximité

Fonds d'initiatives Associatives (FIA) Session 2

Date de dépôt de dossier :

23/10/2020

Documents importants :

Bilan 2019 obligatoire pour les actions financées par le FIA 2019

Pièces à joindre

- Formulaire complété
- Budget prévisionnel de l'action
- Rapport d'activité approuvé
- RIB & Fiche INSEE

Fonds d'initiatives Associatives (FIA)

Dispositif de soutien aux initiatives associatives dans le cadre de la Politique de la ville

Subvention plafonnée à **3700 € maximum**. Ce fonds est alimenté à **80% par l'Etat** (crédit contrat de ville) et à **20% par la Ville**

Charte FIA & thématiques privilégiées

- **L'éducation et la lutte contre la fracture numérique** : lutte contre le décrochage et accompagnement scolaire notamment par l'accès au numérique des jeunes, via l'achat et le prêt de matériel informatique et/ou par l'accompagnement des habitants
- **La santé** afin de faciliter l'accès aux soins et développer la prévention-santé notamment pour lutter contre la COVID-19
- **L'aide alimentaire**
- **Voir la charte pour les autres priorités**

Subventions communales 2021

Date d'ouverture des demandes :

A partir 02/11/2020

Date limite de dépôt du dossier :

Jusqu'au 27/11/2020

Versement des subventions:

A la fin du 1^{er} trimestre 2021

Accompagnement:

Par les différents services de la ville (Vie associative, Politique de la ville, Sports, Culture, Tranquillité, Petite enfance, ...)

Subventions communales 2021

Ce soutien par la Ville au corps associatif s'inscrit dans la continuité des actions de la Vie Associative, subvention de fonctionnement, pour **une ou plusieurs actions spécifiques d'actions répondant aux besoins de la population** ou Créasso's (association moins de 3 ans ou action novatrice)

Quelques éléments du dossiers:

- Pour toute demande ou renouvellement : Budget et Bilan explicite des activités obligatoires
- Identification des acteurs associatifs
- Projets associatifs et des activités
- Nature de la demande
- Partenariat communal et associatif

Contrat de ville

Date de dépôt de dossier :
16/10/2020

Documents importants :

Avant le 16/10/20 transmission du Cerfa version word

Avant le 15/11/20 saisie sur Dauphin

Contrat de ville 2015 -2022

Appel à projet 2021

Thématiques privilégiées

- **Citoyenneté, lien social, intégration**
- **Education**
- **Santé**
- **Emploi, insertion, formation, développement économique**
- **Habitat et cadre de vie**

Quartiers Solidaires

Date de dépôt de dossier :
16/10/2020

Via plateforme: Dauphin
<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Versement des subventions:
Fin novembre 2020

Quartiers Solidaires

Ce dispositif est destiné en priorité aux associations qui œuvrent dans les quartiers politique de la ville et déploient des actions dans les domaines cruciaux en cette période de crise

Subvention demandée **à l'Etat** (100% du coût) ne doit pas être **inférieure à 3 000 €**

Thématiques privilégiées

- **L'éducation et la lutte contre la fracture numérique** : lutte contre le décrochage et accompagnement scolaire notamment par l'accès au numérique des jeunes, via l'achat et le prêt de matériel informatique et/ou par l'accompagnement des habitants
- **La santé** afin de faciliter l'accès aux soins et développer la prévention-santé notamment pour lutter contre la COVID-19
- **L'aide alimentaire**
- **Insertion professionnelle**, priorité accordée aux actions en faveurs des femmes
- **Culture**
- **Voir la charte pour les autres points**

Quartiers d'automne Séjours "Colos Apprenantes"

Condition obligatoire :

Agrément **Jeunesse Education Populaire** pour l'association

Date de dépôt de dossier :

12/10/2020

Via plateforme: **lecompteassos**

<https://lecompteassos.associations.gouv.fr/login>

Versement des subventions:

Fin novembre 2020

Séjours « Colos Apprenantes »

Tous les séjours de vacances pour les jeunes résidents en **quartier de politique de la ville**, d'au moins **5 jours** en France sont éligibles + Inclure dans le projet pédagogique de l'accueil un volet « **renforcement des apprentissages** » et de proposer la **gratuité du séjour** ou une participation symbolique

Subvention demandée **à l'Etat** : **500€ par jeune et par semaine** pour un acteur associatif

• **Période privilégiée:**

Séjours ou activités pendant les vacances:

- de la Toussaint (17/10/20 au 01/11/20)
- de Noël 2020 (19/12/20 au 03/01/21)
- d'hiver 2021 (13/02/21 au 01/03/21)

Quartiers d'automne Activités de proximité

Date de dépôt de dossier :
12/10/2020

Via plateforme: Dauphin
<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Versement des subventions:
Fin novembre 2020

Service d'assistance DAUPHIN:
09 70 81 86 94

Activités de proximité

Activités pédagogiques et ludiques autour de thématique à destination des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Subvention demandée à l'Etat ne doit pas être inférieure à 3 000 €

- **Thématiques privilégiées:**
 - Promotion du sport dans le cadre des jeux Olympiques de Paris 2024
 - Culture
 - Rapprochement Police-Population,
 - Prévention santé
 - Soutien à la parentalité par l'organisation de séjours famille

Séjours Sports d'hiver

Condition obligatoire :
Agrément Jeunesse Education Populaire pour l'association

Date de dépôt de dossier :
26/10/2020

Via plateforme: **Dauphin**
<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Versement des subventions:
Fin novembre 2020

Service d'assistance DAUPHIN:
09 70 81 86 94

Séjours Sports d'hiver

Organisation de séjours à la montagne ou l'achat de place de séjours à la montagne auprès d'opérateurs pour les jeunes de 11 à 17 ans habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Prise en charge de l'Etat à **100 %**

Les séjours proposés devront être mixtes

• Période privilégiée:

Séjours ou activités pendant les vacances:

- **de Noel 2020 (26/12/20 au 03/01/21)**
- **d'hiver 2021 (13/02/21 au 01/03/21)**